

ATTESTATION

GARANTIE FINANCIERE « ECOLE DE CONDUITE »

Aux Conditions du contrat d'assurance de "GARANTIE FINANCIERE" portant le numéro OZM000272, AREAS DOMMAGES, 49 rue Miromesnil 75380 PARIS Cedex 08, garantit le Souscripteur mentionné ci-après.

SOUSCRIPTEUR : AUTO ECOLE CARREMENT PERMIS
Mr RENAUDEAU Jérémie
47 rue Victor Hugo
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Agrément E1406900190 délivré le 24/06/19

NATURE DE LA GARANTIE : L'assureur garantit aux élèves du souscripteur inscrits à une formation du permis A/ AM / A1 /A2 / B / AAC / B1 / B96 / BE ainsi que l'ensemble des prestations proposées ayant payé d'avance, le remboursement des prestations non consommées par tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite est rendue impossible du fait d'un retrait d'agrément ou d'une décision judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

MONTANT DE LA GARANTIE : A concurrence de 30 % du chiffre d'affaires total réalisé de l'année N-1 réalisé au titre desdites formations dans les conditions prévues par l'article 6 de la convention de labellisation faisant l'objet de l'annexe 4 de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label "qualité des formations au sein des écoles de conduite.

La présente attestation est valable pour la période du 01/05/2020 au 30/04/2021.

Fait à Chaniers, le 10/08/2020

Pour la Compagnie,
Par délégation :

GINET COURTAGE D'ASSURANCES
SAS ANTINEA COURTAGE D'ASSURANCES
ZA des 2B - 460 Ch. du Déroptet
CS 80025 Bèlignoux - 01126 MONTLUEL
Orlès 07 008 496 800
RCS Lyon 087 802 810